



HAL
open science

Simulation, dans le cadre de l'Agenda 2000, d'un rééquilibrage des aides directes privilégiant les soutiens à la gestion de l'espace

G. Bazin, F. Colson, Vincent Chatellier

► **To cite this version:**

G. Bazin, F. Colson, Vincent Chatellier. Simulation, dans le cadre de l'Agenda 2000, d'un rééquilibrage des aides directes privilégiant les soutiens à la gestion de l'espace. *Economie Rurale*, 1998, 247, pp.50-54. hal-02687520

HAL Id: hal-02687520

<https://hal.inrae.fr/hal-02687520>

Submitted on 1 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Simulation, dans le cadre de l'Agenda 2000, d'un rééquilibrage des aides directes privilégiant les soutiens à la gestion de l'espace

Gilles BAZIN, INRA-Grignon
François COLSON, Vincent CHATELLIER, INRA-Nantes

Ce texte reprend l'essentiel d'une communication au colloque de la SFER « Les mesures agri-environnementales, premiers bilans des expériences européennes » des 3 et 4 novembre 1997 à Paris. Les simulations sont réalisées à partir des hypothèses de la première version « Agenda 2000 » présentée par la Commission européenne le 16 juillet 1997 au Parlement européen.

Les nouvelles propositions présentées le 18 mars 1998 ne modifient pas de façon significative l'équilibre général du projet, et son impact sur la ferme France prise dans son ensemble. Le rétablissement de la prime compensatoire au maïs fourrage et l'instauration d'une aide compensatoire à la « vache virtuelle » favorisent les élevages bovins les plus intensifs.

Ne voulant pas arbitrer dans la diversité des systèmes d'élevage en Europe, la Commission propose désormais à chaque État-membre la répartition d'un « fonds de flexibilité » pour tenter de rééquilibrer les soutiens entre élevages bovins extensifs et intensifs (3,8 milliards de francs pour la France). Par ailleurs, en plus d'une dégressivité des aides directes établie au-delà d'un plafond communautaire de 100 000 écus par exploitation, la Commission offre la possibilité à chaque État-membre de mettre en œuvre une modulation des aides en fonction de l'emploi, dans la limite de 20 % des paiements directs versés.

Ce texte est une contribution concrète au débat sur le rééquilibrage des aides directes à l'agriculture en faveur de l'emploi et des espaces ruraux fragiles.

La Commission européenne propose une nouvelle réforme des principales organisations communes de marchés des produits agricoles (céréales, viande bovine et lait) et évoque la possibilité d'un soutien plus adapté aux fonctions environnementales de l'agriculture et, dans le cadre de la subsidiarité, celle d'une modulation des aides directes par exploitation.

Dans ce contexte, cette contribution s'attache dans un premier temps à présenter de façon synthétique les résultats

de la simulation des effets du projet de réforme de la PAC sur le revenu et sur la répartition des aides directes selon la localisation géographique (plaine, montagne et autres zones défavorisées) des exploitations agricoles françaises. Dans un deuxième temps, elle analyse les conséquences d'une modulation des aides directes par exploitation en fonction de l'emploi, et de la redistribution des crédits ainsi économisés par une revalorisation des aides spécifiques à la gestion des espaces fragiles (prime à l'herbe -PH- et indemnités compensatoires de handicaps naturels -ICHN-).

1. La méthode de simulation

L'analyse est réalisée à partir des informations contenues dans le fichier national du Réseau d'information comptable agricole (RICA). L'échantillon de 1995 (7 232 exploitations) représente, après application des coefficients individuels d'extrapolation, 428 700 exploitations dites professionnelles¹. Celles-ci représentent 58 % de l'ensemble des exploitations agricoles françaises, mais elles détiennent 90 % de la superficie agricole, assurent 95 % de la production agricole finale et regroupent 93 % des aides directes versées à l'agriculture.

À partir des données 1995, une situation centrale 1996 est reconstituée sur la base des évolutions enregistrées dans les comptes de l'agriculture de 1995 à 1996 (fluctuations de prix des différents produits agricoles, baisse du taux de gel et variation induite des superficies céréalières), les effets conjoncturels de la crise bovine liée à l'ESB étant neutralisés.

Un scénario central pour l'an 2000

Les simulations du « paquet Santer » sont réalisées sur la situation centrale 1996, elles appliquent – à structure et à

1. En France, une exploitation est considérée comme « professionnelle » dès lors qu'elle assure l'emploi d'au moins 0,75 unité de travail annuelle (UTA) et que sa marge brute standard (MBS) est supérieure à 8 unités de dimension économique (soit un chiffre d'affaires voisin de 140 000 francs).

productivité constantes – les propositions présentées dans la première version (juillet 1997) du document « Agenda 2000 ».

Les hypothèses suivantes ont été prises en compte :

1. Baisse de prix des céréales (- 20 %), de la viande bovine (- 30 %), du lait (- 10 %).
2. Suppression de la jachère et des aides aux superficies de maïs fourrage.
3. Revalorisation des aides céréalières (de 54 à 66 écus par tonne sur la base des rendements de référence actuels).
4. Substitution des aides actuelles aux oléagineux et protéagineux par une aide unique à l'hectare de 66 écus par tonne (+ 7 écus/tonne pour les protéagineux) sur la base d'un rendement moyen de 6 tonnes par ha.
5. Revalorisation des primes aux vaches allaitantes (PMTVA, de 145 à 215 écus par tête) et aux bovins mâles (PSBM, de 135 à 368 écus pour le versement unique à 10 mois et de 109 à 232 écus pour le versement en deux fois à 10 et 22 mois) et instauration d'une aide à la vache laitière (PVL) de 215 écus par tête. L'hypothèse d'une baisse du prix des aliments concentrés de 5 % a été intégrée pour tenir compte de l'effet induit de la réduction du prix des céréales.

Un scénario de modulation des aides PAC en l'an 2000

Le scénario que nous proposons prend en compte une modulation des aides directes PAC 2000, aides par hectare de SCOP et aides à la tête de bétail (PMTVA, PSBM, PVL et PCO). Le montant des aides directes est plafonné à 50 000 écus par exploitation (soit 330 000 FF) et modulées en fonction de l'emploi (familial ou salarié) sur la base d'un complément de 20 000 écus (132 000 FF) par actif agricole au-delà de deux unités de main d'œuvre par exploitation.

Les sommes économisées (3,8 milliards de francs) sont utilisées, à budget constant d'aides directes PAC 2000 soit 59 milliards de francs, pour accroître d'autant les crédits attribués à la prime à l'herbe (PH) et aux indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN), dont le montant est multiplié par 2,2 dans la simulation. La prime à l'herbe atteint alors 660 F/ha (limité réglementairement à 100 hectares par exploitation) et l'ICHN passe à 440 F/UGB en zones défavorisées simple, à 1 540 F/UGB en montagne et à 2 550 F/UGB en haute montagne (limité réglementairement à 50 UGB).

D'après les comptes de l'agriculture, les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN), versées dans les zones de montagne et les zones défavorisées pour 4 millions d'UGB, concernent 135 000 exploitations pour 2,3 milliards de francs. La prime à l'herbe (PH) concerne 130 000 exploitations et 5,9 millions d'hectares et se monte à 1,4 milliard de francs. Dans notre simulation sur le RICA, ne pouvant faire la distinction entre la prime à l'herbe (90 % des versements effectués au titre des MAE en 1995) et les autres aides agri-environnementales (MAE), nous avons fait l'hypothèse simplificatrice d'une revalorisation de l'ensemble des aides MAE.

2. Les résultats de l'application du projet « Agenda 2000 »

L'application mécanique du « projet Agenda 2000 » sur le champ des exploitations professionnelles conduit, en France, à une réduction de la production agricole finale de 7 % en valeur, soit 45 000 F par exploitation. À cette baisse de recettes, s'ajoute une variation des charges (augmentation du fait de la mise en cultures des superficies antérieurement en jachère, 6 000 F, et diminution du prix de l'aliment du bétail du fait de la baisse du prix des céréales, 4 000 F). L'accroissement des aides directes de 25 % en moyenne (28 400 F par exploitation), ne permet pas, à structures et productivité constantes, de retrouver un équilibre, la perte d'EBE étant de - 6 %, soit 18 900 F par exploitation.

La proposition « Agenda 2000 » renforce encore le rôle du contribuable dans le financement de la politique agricole européenne et accentue le poids des aides directes, dont le montant passe en dix ans de 12 à près de 60 milliards de francs (tableau 2). Entre 1996 et 2000, la hausse globale du montant des aides directes, soit 12 milliards de francs en France, résulte de l'augmentation des aides aux grandes cultures (hors maïs fourrage), de 4 milliards de francs et des aides à l'élevage de 8 milliards. Sur la même période, les aides directes aux espaces fragiles (PH + ICHN) voient — dans l'état actuel de nos informations — leur place régresser de 8 à 5 % du total des paiements directs aux exploitations agricoles.

Tableau 1. L'évolution des aides directes à l'agriculture française
Millions F

	1991	1996	2000 (version 1)
Aides SCOP (hors maïs four.)	0	28 800	32 900
- dont aides céréales	0	17 600	26 100
Aides à l'élevage	4 700	11 800	19 900
- dont primes vaches allaitantes	3 000	4 500	6 000
- dont primes bovins mâles	(intégré en PMTVA)	2 200	5 800
- dont primes ovines	1 700	1 500	1 500
- dont primes vaches laitières	0	0	6 600
- dont aides au maïs fourrage	0	3 600	0
Aides agri-environnementales	ns	1 300	1 300
Aides handicaps géographiques	1 600	1 800	1 800
Autres aides directes	5 400	3 300	3 300
Aides directes totales	11 700	47 100	59 200

Sources : RICA/INRA Nantes

Tableau 2. L'impact des propositions Agenda 2000 sur le montant des aides directes : analyse selon les zones géographiques

Francs par exploitation

	Plaine		Autres zones défavorisées		Montagne		Ensemble	
	1996	2000	1996	2000	1996	2000	1996	2000
Nombre d'exploitations	276 000	-	99 000	-	53 700	-	428 700	-
EBE	356 800	337 100	244 000	221 000	203 300	196 100	311 500	292 600
Résultat courant (RCAI)	222 000	202 300	142 600	129 000	124 700	117 500	193 800	174 900
Aides directes/exploitation	107 100	135 700	128 700	155 700	88 900	118 600	109 800	138 200
Aides directes/résultat	48 %	67 %	84 %	120 %	71 %	101 %	57 %	79 %
Aides directes/ha	2 130	2 700	1 960	2 370	1 940	2 590	2 060	2 590

Sources : RICA/INRA Nantes

Le poids des aides directes dans la formation du revenu

Le poids des aides directes dans l'EBE passe de 35 à 47 % au niveau national (toutes orientations de production confondues)². Cet accroissement du poids des aides directes dans la formation du revenu des agriculteurs pose avec davantage d'acuité la question de la signification économique et sociale à donner à ces paiements directs. D'autant plus que l'analyse de la répartition des aides met en évidence les écarts importants entre exploitations. En 2000, 13 % des exploitations ont un montant moyen d'aides supérieur à 300 000 francs alors que pour 26 % d'entre elles ce montant est inférieur à 50 000 francs.

Rapportées à l'hectare éligible (SCOP + Surface fourragère principale, y compris les superficies de maïs fourrage), les aides directes passent, en moyenne nationale de 2 060 francs en 1996 à 2 590 francs en 2000 (tableau 3). La forte revalorisation des primes animales et l'introduction de la prime à la vache laitière conduisent à une augmentation plus sensible des aides par hectare en zone de montagne (de 1 950 à 2 590 francs par hectare) et en zone de plaine (2 130 à 2 700 F), que dans les autres zones défavorisées, où domine l'élevage alliant extensif.

La différence de montant d'aides par hectare de SCOP (2 160 F en montagne, 2 640 F dans les autres zones de handicaps et de 2 880 F en plaine) montre l'enjeu du plan de régionalisation, actuellement en cours de négociation, sur un éventuel rééquilibrage des revenus entre zones géographiques. En ce qui concerne les aides à l'élevage, leur montant par hectare de surface fourragère passe de 1 340 à 2 060 francs. Cette augmentation qui se retrouve dans les trois zones conduit à atténuer le différentiel d'aides à l'hectare existant entre les productions animales et végétales.

2. Le montant des aides directes par rapport au résultat courant avant impôt est à cette date, en moyenne nationale de 79 % (117 % en grandes cultures ; 75 % en lait spécialisé ; 171 % en viande bovine ; 104 % en lait viande ; 95 % en élevage et cultures ; 27 % en hors-sol ; 8 % dans les autres OTEX.

3. La simulation d'un plafonnement des aides directes par exploitation avec revalorisation des soutiens à la gestion de l'espace

Les premières propositions de l'Agenda 2000 modifient peu les disparités dans la répartition des aides directes entre productions et entre régions ainsi que les inégalités de revenu qui en résultent. Au terme de cette réforme, les différences moyennes d'EBE plaine-montagne restent de l'ordre de 40 % et les revenus en grandes cultures demeurent en moyenne deux fois plus élevés qu'en système viande bovine.

Notre proposition d'une modulation des aides directes par exploitation ne se justifie pas seulement du point de vue de « l'équité » dans la répartition des aides entre les producteurs³. Elle se justifie également au regard de l'efficacité économique de la distribution des crédits publics, l'effet des aides directes sur la valeur ajoutée produite par exploitation ayant tendance à diminuer fortement au-delà de 300 000 F d'aides par exploitation agricole. De plus, la modulation de ce plafonnement en fonction du nombre de travailleurs devrait être plus favorable à l'emploi que les modalités actuelles de soutien favorisant la restructuration. Cette proposition s'intègre aussi dans la perspective d'un plus grand découplage entre le montant des aides directes et les volumes de production. Dans la simulation, les sommes rendues disponibles ont été affectées à la revalorisation des paiements directs liés à la rémunération des agriculteurs pour leurs tâches de gestion de l'espace (PH et ICHN).

Le plafonnement des aides PAC 2000 concerne 27 900 exploitations (soit 6,5 % des exploitations professionnelles françaises) dont 21 800 en zone de plaine, 5 800 en zones défavorisées et 300 en zone de montagne (tableau 3). D'une surface moyenne de 180 hectares, les exploitations concernées par le plafonnement sont, pour 70 % d'entre elles spécialisées dans l'orientation céréales et grandes cultures, et, pour 60 % d'entre elles localisées dans seulement cinq régions : Centre, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Picardie et Lorraine. Le plafonnement conduit à une baisse

3. En 1996, 30 800 exploitations soit 7,2 % du champ RICA concentrent 18,5 milliards de francs, soit 37 % des aides directes et 15,9 % du résultat courant.

de 20 % de leur EBE qui passe, en moyenne, de 633 900 F à 501 900 F par exploitation due à une baisse des aides directes de 26 % (de 501 200 F à 369 200 F par exploitation). L'effet du plafonnement est comparable en plaine et en zones défavorisées, où les céréaliers, avec des revenus inférieurs aux zones de plaine, sont pénalisés par le plan de régionalisation des aides aux grandes cultures. La réévaluation des soutiens à la gestion de l'espace entraîne, sur l'ensemble du territoire, un rééquilibrage des revenus entre zones de handicaps et entre systèmes de production (tableau 4). Ce sont en effet les systèmes herbivores dont les revenus sont les plus bas qui voient leurs revenus croître le plus fortement. **Ainsi, les différences d'EBE moyen entre les exploitations des orientations grandes cultures et bovin viande passent de 52 % à 39 %.** Les hausses de

revenus dans les systèmes extensifs bovins sont particulièrement élevées dans les zones de montagne (35 % pour les exploitations viande bovine et 21 % en lait-spécialisé) et défavorisées (13 % pour les exploitations viande bovine). **De ce fait les disparités d'EBE plaine-montagne qui atteignaient 43 % se réduisent à 28 % et celles du revenu courant passent de 43 % à 19 %, soit une diminution de plus de moitié.** Dans cette hypothèse de plafonnement-redistribution, la concentration des aides se réduit de façon significative : en 1996, les 7 % des exploitations agricoles qui ont un montant d'aides directes supérieur à 300 000 F regroupent 37 % des aides publiques ; après plafonnement-redistribution sur la situation centrale 2000, les exploitations de cette classe d'aides représentent 12 % de l'effectif pour 32 % des aides.

Tableau 3. Les caractéristiques des exploitations selon la zone et le positionnement à l'égard du plafonnement des aides PAC 2000*

	Plaine		Zones défavorisées		Montagne		Ensemble	
	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec
Nombre d'exploitations	254 200	21 800	93 200	5 800	53 500	300	400 800	27 900
Unité de travail agricole (UTA)	1,90	1,82	1,58	1,81	1,60	ns	1,78	1,82
Superficie agricole (ha)	47	178	60	186	52	ns	51	180
Aides directes 2000	104 700	495 800	133 400	511 900	115 900	ns	112 900	501 200
Résultat courant 2000	188 100	367 100	118 900	300 300	115 900	ns	162 400	354 000
EBE 2000	310 100	651 400	199 500	564 900	193 800	ns	268 900	633 900
Variation après plafonnement	0	-133 900	0	-138 400	0	ns	0	-135 300
Variation après revalorisation	700	-133 100	12 300	-129 300	43 700	ns	9 100	3 300
EBE après revalorisation	310 800	518 300	211 700	435 600	237 500	ns	278 000	501 900
Variation d'EBE (%)	+ 0 %	- 20 %	+ 6 %	- 23 %	+ 22 %	ns	+ 3 %	- 20 %

* Plafond à 50 000 Écus par exploitation (+ 20 000 Écus par UTA au-delà de 2 UTA par exploitation).

Sources : RICA/INRA Nantes

Tableau 4. Effet d'une modulation des aides PAC 2000 selon l'orientation et la zone. Plafonnement et revalorisation des aides ICH et PH

Francs par exploitation

	Grandes Cultures	Lait Spécialisé	Viande Bovine	Lait Viande	Élevage Cultures
Plaine (EBE 2000)	371 700	243 100	145 900	284 400	339 400
Effet du plafonnement	- 33 200	- 400	- 7 900	- 4 700	- 6 600
Effet de la revalorisation	200	600	5 700	700	1 400
Variation totale d'EBE	- 9 %	0 %	- 2 %	- 1 %	- 2 %
Zones défavorisées (EBE 2000)	250 700	227 500	183 800	257 000	206 000
Effet du plafonnement	- 29 700	- 200	- 2000	- 1 000	- 4 900
Effet de la revalorisation	900	11 900	26 300	11 500	11 900
Variation totale d'EBE	- 11 %	+ 5 %	+ 13 %	+ 4 %	+ 3 %
Montagne (EBE 2000)	ns	201 900	155 700	204 900	205 600
Effet du plafonnement	ns	0	- 600	- 800	- 800
Effet de la revalorisation	ns	42 400	54 900	46 500	46 600
Variation totale d'EBE	ns	+ 21 %	+ 35 %	+ 22 %	+ 22 %
Ensemble (EBE 2000)	346 000	231 100	167 000	261 800	270 200
Effet du plafonnement	- 32 500	- 300	- 3 200	- 3 300	- 5 000
Effet de la revalorisation	300	12 100	28 300	13 100	12 200
Variation total d'EBE	- 9 %	+ 5 %	+ 15 %	+ 4 %	+ 3 %

* Plafond à 50 000 Écus par exploitation (+ 20 000 Écus par UTA au-delà de 2 UTA par exploitation).

Sources : RICA/INRA Nantes

La réévaluation de l'ICHN et de la PH aboutit globalement à une augmentation de ces aides à l'entretien des espaces fragiles de 700 F par exploitation en plaine, de 12 100 F en zones défavorisées et de 43 800 F en montagne. Dans cette hypothèse, elles représentent 1 470 F par hectare en zone de montagne et 310 F par hectare dans les autres zones difficiles. Leur poids dans la formation des revenus agricoles cesse d'être négligeable, car elles représentent, d'après la simulation, le tiers de l'EBE des exploitations de montagne et 10 % de l'EBE dans les autres zones défavorisées (tableau 5).

Tableau 5. Effet d'un plafonnement et de la revalorisation des aides PAC 2000 par zone.

Plafonnement et revalorisation des aides ICH et PH
Francs par exploitation

	Plaine	Zones défavorisées	Montagne	Ensemble
Situation centrale 2000				
Aides directes 2000	135 700	155 700	118 700	138 200
- dont aides PH + ICHN	500	9 800	35 700	7 100
PH + ICHN/Ha de SAU	10	140	670	120
MAE + ICHN/EBE	0,0 %	4,4 %	18,2 %	1,5 %
Après plafonnement et revalorisation				
Effet du plafonnement	- 10 600	- 8 200	- 800	- 8 800
Effet de la revalorisation	+ 700	+ 12 100	+ 43 900	+ 8 800
Aides directes 2000	125 800	159 600	161 800	138 200
- dont aides PH + ICHN	1 100	21 600	78 500	15 600
PH + ICHN/Ha de SAU	20	310	1 470	260
PH + ICHN/EBE	0,3 %	10 %	33 %	5 %

* Plafond à 50 000 Écus par exploitation (+ 20 000 Écus par UTA au-delà de 2 UTA par exploitation)

Sources : RICA/INRA Nantes

Conclusion

Les simulations des effets mécaniques de la proposition Agenda 2000 laissent apparaître une baisse du revenu moyen (- 6 % de l'EBE) des agriculteurs français, notamment pour les producteurs spécialisés en viande bovine. Elles mettent également en évidence le rôle déterminant des aides directes dans la formation du revenu des exploitations agricoles françaises, 138 000 F en moyenne soit 80 % du résultat courant avant impôt. Du fait de la forte

augmentation des aides compensatoires au revenu, les aides spécifiques à la montagne (ICHN) et aux mesures agri-environnementales (prime à l'herbe notamment), dont le montant n'est pas réévalué, ne représentent plus que 5 % du montant total des aides directes. Autant d'éléments qui conduisent à s'interroger sur la signification économique, sociale et environnementale à donner aux soutiens publics directs à l'agriculture.

La simulation proposée dans cette étude cherche, par la modulation des aides, à limiter la restructuration et à encourager l'installation de jeunes agriculteurs. Elle vise également à un rééquilibrage des soutiens publics selon des mécanismes privilégiant l'entretien et la valorisation des espaces les plus fragiles. Elle montre que l'on peut obtenir, à budget de soutien public constant pour la France, une réduction importante des disparités de revenu agricole entre régions et entre orientations de production en réaffectant une faible part des aides directes prévues en 2000 (3,8 milliards soit 6 %). Cette proposition va dans le sens d'un meilleur équilibre dans la répartition des soutiens publics, et à terme des hommes et des productions, sur l'ensemble du territoire national. Les contrats territoriaux d'exploitation proposés dans le cadre de la loi d'orientation agricole vont dans le sens de ces préoccupations. Les conditions de leur financement dépendront de discussions conduites entre le gouvernement et les organisations professionnelles. La modulation des soutiens proposée, présente une contribution à ce débat sur la légitimation des aides et sur la question de la solidarité entre les agriculteurs français.

Sigles

ICHN : Indemnités compensatoires de handicaps naturels
MAE : Mesures agri-environnementales
PCO : Primes compensatrices ovines
PH : Prime à l'herbe
PMTVA : Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes
PSBM : Primes spéciales aux bovins mâles
SCOP : Superficie en céréales et oléo-protéagineux
SFP : Superficie fourragère principale
UTA : Unité de travail agricole.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bazin G. *Inégalités de développement agricole et politiques correctrices*. Habilitation à diriger des recherches (HDR) en sciences économiques, Université de Paris X-Nanterre, 1995, 168 p.
- Bazin G., Blogowski A., Boyer P. *Réforme de la PAC et réduction des inégalités de revenu agricole. Premiers effets en France*. In *Économie rurale*, 1996, n° 232.
- Blogowski A., Hairy D. *Le redéploiement des concours publics à l'agriculture en France et dans la CEE*. In *Économie rurale*, 1996, n° 233, pp. 4-13.
- Colson F., Chatellier V. *Modulation des aides publiques et emploi en agriculture. Scénarios pour l'agriculture française*. In *Économie rurale*, 1996, n° 233, pp. 41-48.
- Colson F., Chatellier V. *L'impact des propositions « Santer » de réforme de la PAC sur le revenu des agriculteurs français*. INRA Nantes, septembre 1997, 34 p.
- Kroll J.-C. *Politique des prix et soutiens aux revenus agricoles : études comparatives de quelques alternatives à la nouvelle PAC*. In *Économie rurale*, 1994, n° 220-221.
- Piketty T. *L'économie des inégalités*. Éd. La Découverte, 1997, 80 p.